

Analyse des résultats du PDM Inter-Entreprises

Introduction

Ce document-ci est une partie du PDM des adhérents de l'AIRM, puisqu'il rassemble analyse de l'existant et analyse des pratiques de mobilité des personnes présentes sur la zone industrielle de Meyzieu, Jonage et Pusignan. Avant d'être envoyé à la métropole, il faut compléter ce PDM par un plan d'action.

L'outil utilisé pour collecter les pratiques des salariés est un questionnaire agréé par la Métropole et l'ADEME. L'AIRM a choisi cet outil pour s'ancrer dans le PDM Inter-Entreprises de l'ensemble de l'Est Lyonnais.

Le Plan de Mobilité (PDM) est un impératif légal pour les entreprises de plus de 100 salariés, comme le stipulent les articles L. 1214-2 (alinéa 9) et L. 1214-8-2-I du Code des Transports.

Dans ce contexte, l'Association des Industriels de la Région de Meyzieu porte l'initiative d'un PDM Inter-Entreprises, commun aux entreprises de la zone industrielle de Meyzieu, Jonage et Pusignan. Ce PDM IE concerne au total 9 entreprises et plus de 2 000 salariés.

La création de PDM pour chaque entreprise participante permettra dans un second temps une mise en commun de ce PDM IE avec les zones industrielles de Bron, Saint-Priest et le site de Renault Trucks pour en faire une étude à l'échelle de l'Est Lyonnais. Finalement, ce PDM IE rendra compte des habitudes de déplacement de près de 13 000 salariés.

Dans le cadre du PDM de l'AIRM, 1048 réponses ont été comptabilisées sur 2200 personnes susceptibles de répondre, correspondant à un taux de participation de 48% .

Dans la forme de restitution de ce questionnaire, les phrases sont tournées à la voie passive, insistant sur le fait que ce questionnaire recense des réponses déclaratives. Ces réponses retranscrivent les perceptions des salariés, pouvant être en décalage avec les faits observables. Cela peut notamment être le cas lorsque les répondants indiquent qu'il n'y a pas de transports en commun reliant leur domicile au lieu de travail : ils peuvent simplement méconnaître ce qui existe déjà.

Table des matières

Introduction.....	1
1- Analyse de l'existant.....	3
a) Voiture.....	3
b) Transports en commun	3
c) Vélo.....	3
d) Covoiturage	4
1- Profil des répondants	4
a) Profil	4
b) Profil des trajets domicile-travail	5
2- Habitudes de déplacement	6
a) Modes de déplacement.....	Erreur ! Signet non défini.
b) Eco-conduite.....	6
c) Transports en commun	7
d) Vélo.....	8
e) Covoiturage	8
f) Télétravail.....	8
g) Etat d'esprit concernant une potentielle évolution de la mobilité.....	9
h) Synthèse des commentaires	9
3- Pistes d'interprétation et propositions	9

1- Analyse de l'existant

a) Voiture

- Parking propre à l'entreprise, d'une capacité de 228 places. Les conditions de stationnement sont faciles pour toutes les entreprises.
- 4 entreprises possèdent des emplacements de stationnement réservés aux voitures électriques, pour un total de 16 places.
- Les entreprises possèdent des flottes de voiture de fonction, mais aucun véhicule « vert ».

b) Transports en commun

- **TCL - Tram T3** : de 5h20 à 00h52, entre un tram toutes les 8 minutes et un tram toutes les 15 minutes
 - o Dessert les communes de : Lyon, Villeurbanne, Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu
- **TCL - Bus 28 (Terminus Meyzieu ZI)** : de 5h30 à 22h05, de un par heure en heure creuse à 4 par heure en heure de pointe
 - o Dessert les communes de : Vaulx-En-Velin, Chassieu, Genas, Meyzieu
- **TCL - Bus 28 (Terminus Pusignan)** : de 5h58 à 21h33, de un par heure en heure creuse à 2 par heure en heure de pointe
 - o Dessert les communes de : Vaulx-En-Velin, Chassieu, Genas, Meyzieu, Pusignan
- **TCL - Bus 29** : 7h30, 16h20, 17h27, 18h37
 - o Genas, Meyzieu
- **TCL - Bus ZI-2** : de 5h33 à 19h05, un bus toutes les 15 minutes en heure de pointe sinon pas de bus entre 9h-11h30 et 13h30-16h
 - o Dessert les communes de : Meyzieu ZI – nord et sud
- **TCL - Bus 32** : 9 bus par jour. Un par heure de 6h à 9h, un bus à midi et demi, puis un toutes les 40 minutes de 16h à 19h.
 - o Dessert les communes de : Jons, Meyzieu
- **Bus 95** : 2 bus par heure de 5h00 à 21h46
 - o Dessert les communes de : Meyzieu, Jonage
- **Transisère – 1980** : un bus toutes les deux heures, de 7h22 à 19h55.
 - o Dessert les communes de : Meyzieu, Pusignan, Asnières, Villette d'Anthon, Anthon, Chavanoz, les 5 chemins, Saint Romain de Jalionas
- **Transisère – Exp4** : 10 bus de 7h à 16h, puis 4 bus par heure de 17h à 19h45, puis un bus à 20h38
 - o Dessert les communes de : Meyzieu, Pusignan, Janeyrias, Charvieu-Chavagneux, Pont-de-Chéruy, Tignieu-Jamezieu, Crémieu
- Les entreprises contribuent à hauteur de 50% à l'abonnement des transports en commun (TCL).
- Il n'y a pas de bornes de **Vélo'v** dans la zone
- Présence de **Vel'job**, service de l'AIRM, reliant l'entreprise à l'arrêt de tramway Meyzieu ZI

c) Vélo

- Les entreprises possèdent un garage à vélo abrité et sécurisé d'une dizaine de places en général.
- Les entreprises ne possèdent pas de flotte de vélo, et n'ont pas mis en place l'Indemnité Kilométrique Vélo.
- L'ensemble de la zone industrielle a une cyclabilité facile, avec toutefois une vigilance accrue sur l'avenue Docteur Schweitzer. Le contournement Est de Meyzieu, la D302 et la D303, tous

jalonnés de nombreux ronds-points représentent les principaux dangers lors d'itinéraires à vélo.

- Arrivée possible depuis Lyon, en suivant la piste cyclable le long du T3.

d) Covoiturage

- Pas de places réservées pour les covoitureurs
- Pas de mise en place d'une Indemnité Kilométrique Covoiturage

e) Coûts financiers

Attention, cette catégorie sera à compléter de l'analyse des coûts assumés par l'entreprise pour les différents modes de transports (indemnités, infrastructures, entretien, etc.).

Voiture

Pour le salarié, le coût d'une voiture de 5CV pour aller travailler à 20km (moyenne de la zone), 228 jours par an revient à : 3969€ par an (d'après les indemnités kilométriques proposées par le gouvernement, pour une voiture de 5CV).

Transports en commun

Un abonnement TCL mensuel à plein tarif 10 mois dans l'année coûte 640€.

Vélo

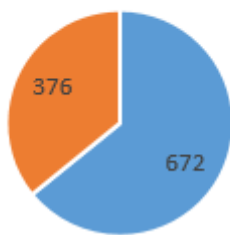
D'après les travaux de Francis PAPON, chercheur à l'INRETS, datant de 2001, le coût kilométrique d'un vélo tout frais compris (achat, entretien, nourriture, etc.) revient à 0.13€/km soit 1185,6€ par an.

1- Profil des répondants

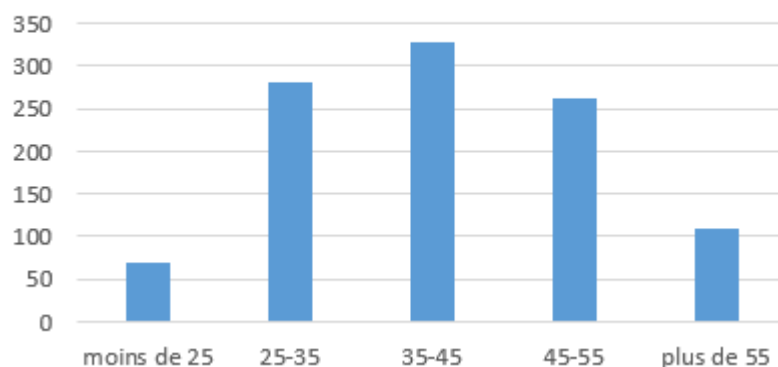
a) Profil

Répartition H-F

■ Homme ■ Femme

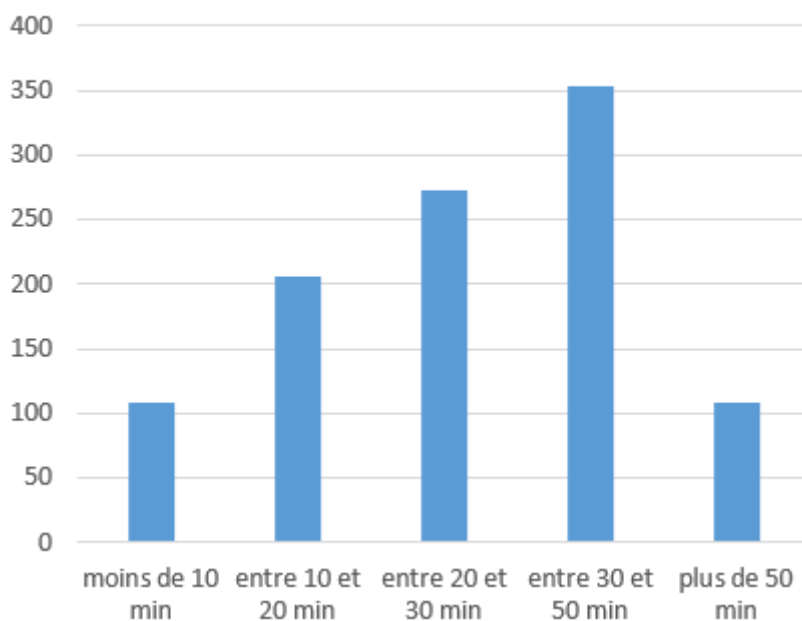


Répartition des âges

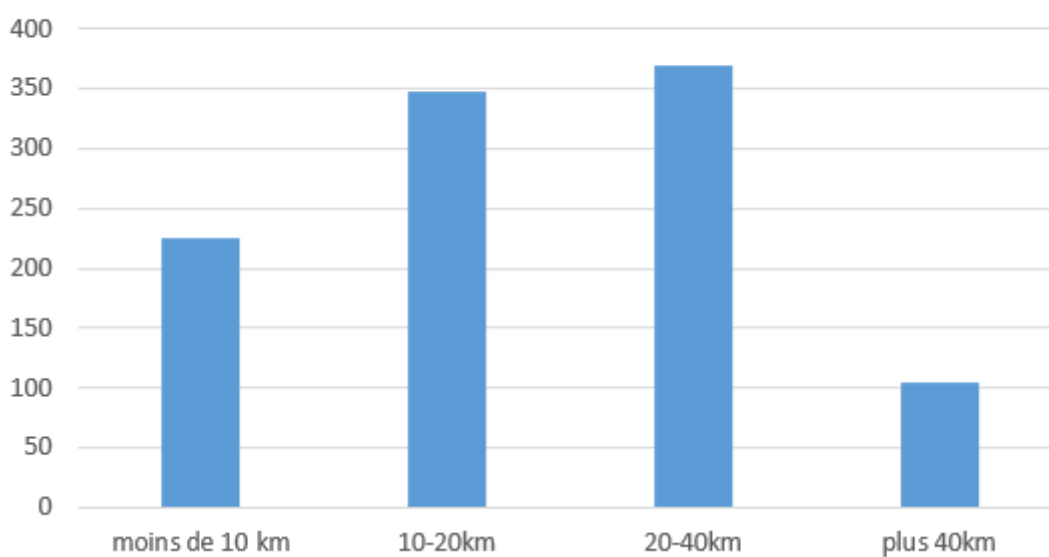


b) Profil des trajets domicile-travail

Temps moyen pour venir



Distance domicile - travail en km



- Les répondants avancent mettre 30 minutes en moyenne pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail.
- 50% des répondants déclarent mettre moins de 25 minutes.
- Les répondants disent résider à une moyenne de 22.9km de l'entreprise.
- 50% des répondants déclarent résider à moins de 20km.

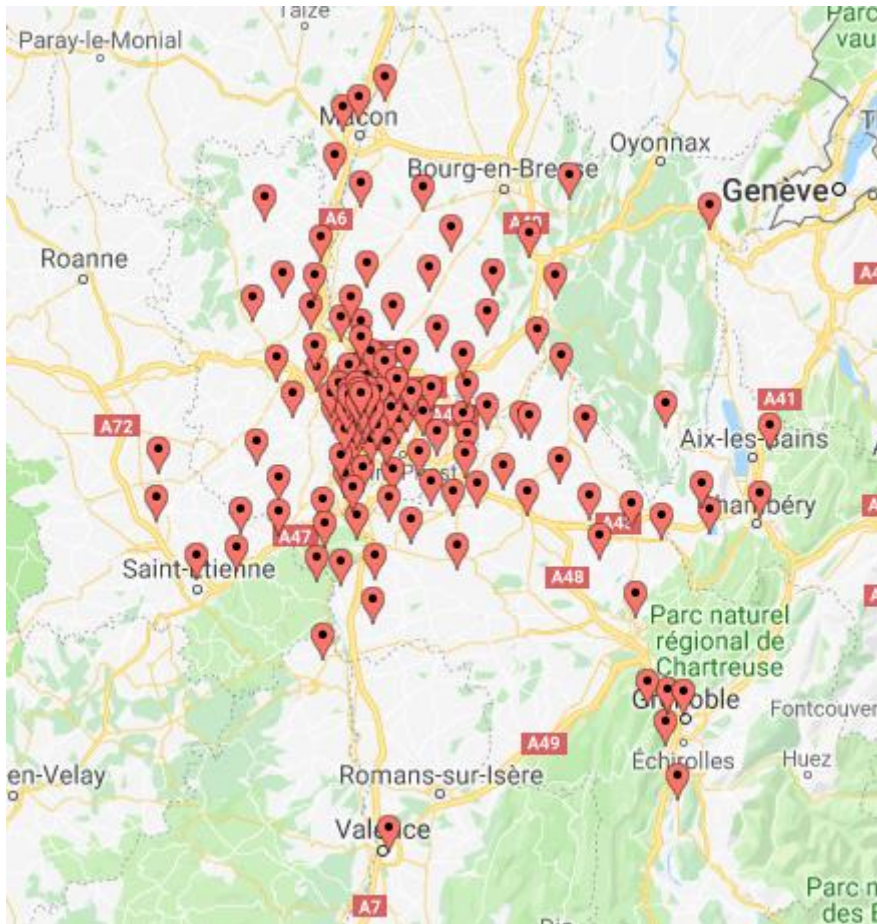


Figure 1 : Cartographie des domiciles des répondants (par code postal)

2- Habitudes de déplacement

a) Voiture

- Le mode de déplacement principal des répondants apparaît être la voiture individuelle à 84% :
 - o Personnelle à essence/diesel pour 804 personnes
 - o De fonction pour 63 personnes
 - o Electrique pour 9 personnes
- Les raisons mises en avant de cette utilisation concernent autant :
 - o Un lieu de résidence trop éloigné du lieu de travail (pour 49% des autosolistes)
 - o Les transports en commun peu pratiques (pour 40% des autosolistes)
 - o Des contraintes personnelles (33% des autosolistes)
- Un peu plus de la moitié des répondants disent ne pas avoir d'autres moyens de transport. Les autres répondants déclarent emprunter les transports en commun, le vélo ou le covoiturage.
 - o Ce mode de déplacement secondaire est principalement utilisé quelques fois par an

b) Eco-conduite

- 630 répondants disent ne pas pratiquer l'éco-conduite, ne savent pas ce que c'est et ne sont pas demandeurs de formation.
- 370 répondants mentionnent ne pas pratiquer l'éco-conduite et sont demandeurs d'une formation

- Les autres répondants apparaissent avoir suivi une formation en entreprise (47 réponses), ou utilisent une application (40 réponses).

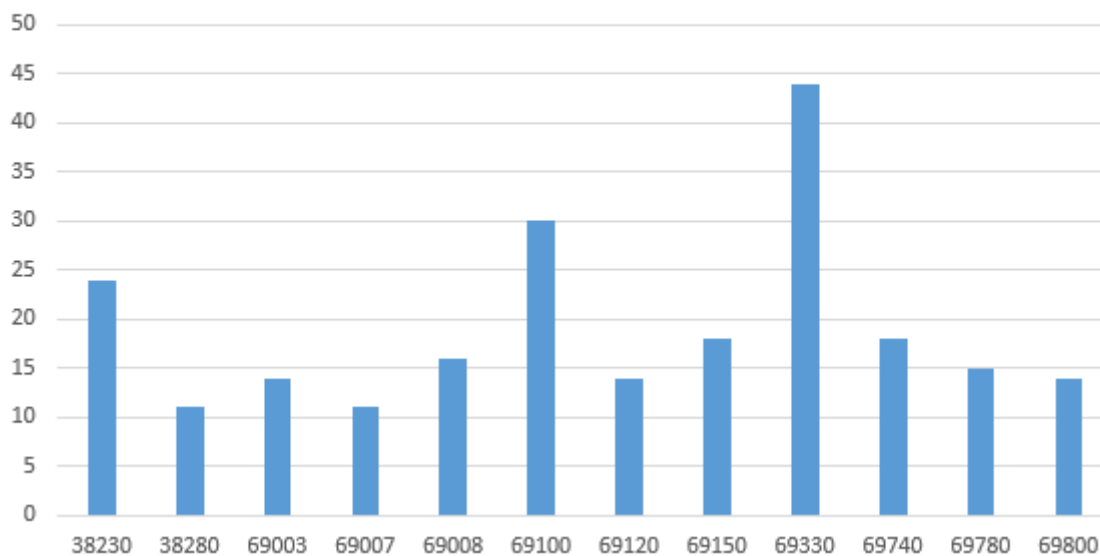
c) Transports en commun

- 40% des répondants disent trouver les transports en commun peu pratiques pour effectuer le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail.



Figure 2: Domicile des répondants qui disent trouver que les transports en commun entre leur lieu de travail et leur domicile ne sont pas pratiques

Nombre de personnes par code postal, trouvant les TC peu pratiques (résultats > 10 personnes uniquement)



- 39% des répondants disent ne pas souhaiter prendre les transports en commun, quelles que soient les améliorations envisageables.

- Pour les autres répondants, les facteurs principaux susceptibles de les inciter à les emprunter davantage seraient :
 - o Un temps de trajet plus court (390 réponses)
 - o Une fréquence plus soutenue (242 réponses)
 - o Un arrêt plus proche de l'entreprise (178 réponses)
- Les lignes empruntées sont les suivantes :
 - o Toutes les lignes de métro (A, B, C et D)
 - o Tram T1, T2, T3, T4
 - o Bus C3, C8, C16, C17, C25, C26, C85
 - o Bus 28, 67, 69
 - o Bus Z12
 - o Rhône Express
 - o TER

d) Vélo

- En confondant mode de transport principal et secondaire, 139 personnes disent utiliser le vélo (avec ou sans assistance électrique, avec ou sans les transports en commun).
- 276 répondants affirment avoir la possibilité de venir à vélo
- Pour les autres répondants (772), les facteurs principaux susceptibles de les inciter à venir davantage en vélo seraient :
 - o Un garage à vélo sécurisé et abrité près de l'entreprise (228 réponses)
 - o Des aménagements cyclables sécurisés sur le trajet (203 réponses)
 - o Avoir une solution alternative pour rentrer en cas d'intempéries (164 réponses)

e) Covoiturage

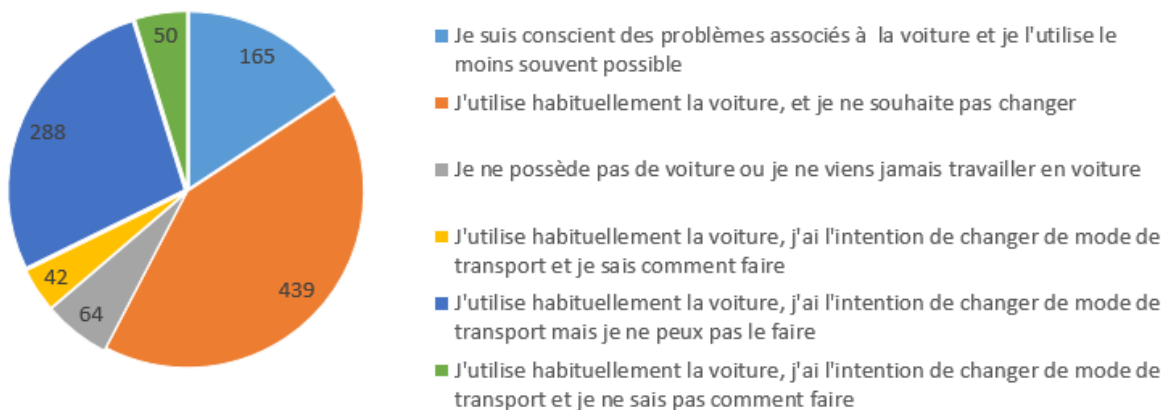
- 71 répondants disent utiliser le covoiturage comme mode de déplacement principal ou secondaire.
- Ceux qui covoiturent affirment le faire avec des collègues de l'entreprise principalement
- 58% des répondants déclarent ne pas souhaiter covoiturer, quelles que soient les améliorations mises en place.
- Pour les autres répondants (444), les facteurs susceptibles de les inciter à covoiturer davantage seraient :
 - o Une aide pour constituer des équipages avec des personnes de confiance qui travaillent et habitent à proximité (344 réponses)
 - o Un retour assuré en cas de défaillance du covoitureur (205 réponses)
 - o Une aide pour constituer des équipages avec des collègues (187 réponses)

f) Télétravail

- 216 répondants (21%) disent pratiquer le télétravail au moins de manière occasionnelle (une fois par mois)
- 495 répondants mentionnent ne pas souhaiter ou ne pas pouvoir le pratiquer
- 337 répondants déclarent souhaiter pouvoir le faire

g) Etat d'esprit concernant une potentielle évolution de la mobilité

Quelle affirmation suivante vous correspond le plus ?



h) Synthèse des commentaires

Emergent plusieurs fois :

- le sentiment de ne pas être en sécurité lors des déplacements à pieds ou en vélo dans la zone, notamment par la vitesse des voitures et camions qui circulent;
- le besoin d'aménagements cyclables sécurisés pour venir dans la zone depuis l'Est et Genas ;
- le besoin d'une incitation financière pour prendre le vélo ;
- la volonté d'avoir une voiture électrique, mais pour cela des bornes de rechargement seraient nécessaires ;
- la demande de pouvoir télétravailler ;
- la demande de développer un outil pour le covoiturage (parfois pour qu'il soit spécifique à l'entreprise) ;
- le temps de déplacement est rapidement doublé si les répondants utilisaient les transports en commun au lieu de la voiture ;
- les fréquences trop faibles des bus arrivant dans la zone, et des trams très tôt ou très tard ;
- la mauvaise desserte des différentes communes de résidence par les transports en commun ;

3- Pistes d'interprétation et propositions

- 69% des répondants disent ne pas vouloir ou pouvoir changer. Il faudra donc veiller à bâtir un argumentaire solide dans le cadre du plan d'action afin de lever ce frein et faire adhérer ces personnes aux différents projets de l'association.
- L'une des principales actions à envisager serait sans doute des actions de communication envers les répondants afin d'améliorer la connaissance et la mise en valeur de l'existant :
 - o les modalités de remboursement des transports en commun,
 - o des outils de covoiturage (blablacar, Mov'ici, Grand Lyon, ...),
 - o l'existence de Vel'Job, un service de vélos en libre-service entre le tramway et l'entreprise
- On observe une demande conséquente de formation à l'éco-conduite, qui pourrait être proposée par l'association afin de mutualiser les coûts.
- Par son nombre d'adhérent l'association peut aussi initier un dialogue avec les acteurs capables de faire évoluer les infrastructures notamment cyclables pour accéder à la zone.
- Par la proposition du projet aux entreprises adhérentes, l'association pourrait conserver cette posture d'animateur sur la zone autour de la thématique de la mobilité, par exemple en

proposant la mise en place de clubs de suivis des PDM, ou des animations ponctuelles à destination des salariés de la zone.

- L'association peut aussi continuer dans la promotion du vélo et le développement de solutions innovantes pour faciliter la mobilité dans la zone, notamment en continuant à développer Vel'Job.